



Adoption pour les droits d'héritage dans famille recomposée

Par **valernb**, le **24/06/2016** à **10:39**

Bonjour,

Je vous explique ma situation.

Ma mère biologique s'est mariée avec mon beau père qui possède un fils biologique de son côté.

Ils ont tous les deux fait 4 enfants.

Il y a donc moi (venant de ma mère), le fils (venant de mon beau père) et les 4 enfants (venant des deux).

La question que je me pose c'est concernant l'héritage. Ca se passe très mal avec le fils à mon beau père et apparemment il va toucher une majorité des biens en héritage. Mes petits frères et sœurs seront donc pénalisés et moi aussi (pour moi je m'en fiche).

Mon beau père m'a dit qu'il faudrait qu'il m'adopte pour qu'il y ait une meilleure répartition des biens et de l'héritage en cas de pépin.

Quelles sont les démarches à effectuer ? Qui faut-il contacter ? Les documents ?

Vous remerciant d'avance,

Valernb

Par **youris**, le **24/06/2016** à **11:00**

bonjour,

il faudrait préciser pour quel héritage cela se passe mal.

vous allez hériter de votre mère en concurrence avec ses autres enfants mais pas de votre beau-père, le fils de votre beau-père héritera de son père en concurrence avec les enfants de votre beau-père.

les enfants communs à votre mère et beau-père hériteront de leurs parents.

des dispositions particulières comme un testament ou donation peuvent modifier l'affectation de la quotité disponible de chacun des parents.

salutations